

DE25_160

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DÉROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE POUR LES OUVERTURES
DOMINICALES 2026
CONCESSIONS AUTOMOBILES
Autorisation - Approbation

Conformément aux termes de la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques n°2015-990 du 6 août 2015, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère avant le 31 décembre 2025 sur les dates de dérogation au repos hebdomadaire au titre de l'année 2026.

En complément de la délibération n° DE 25.128 du Conseil Municipal du 25 septembre 2025, relative aux dérogations au repos hebdomadaire pour les ouvertures dominicales des commerces de détail, il convient de se positionner pour les dérogations relatives à la branche des concessions automobiles.

Ainsi, un calendrier national de 5 dates a été fixé en fonction des Journées « Portes-Ouvertes » des concessionnaires locaux.

- Dimanche 18 janvier 2026
- Dimanche 15 mars 2026
- Dimanche 14 juin 2026
- Dimanche 13 septembre 2026
- Dimanche 11 octobre 2026

Comme le prévoit la législation en vigueur, les organisations professionnelles et de salariés locales intéressées ont été consultées afin de connaître leurs avis respectifs sur les dates proposées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer ces dérogations au repos dominical au titre de l'année 2026 pour la branche des concessions automobiles
- de solliciter l'avis de la Métropole Européenne de Lille pour l'ensemble de ces dates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
 Comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
 Le Maire

Bernard HAESBROECK
 Conseiller Municipal
 Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20251204-DE25160-DE